



APPEL A PROJETS 2011
PREVENTION GAY
DESTINE AUX ASSOCIATIONS DE FRANCE METROPOLITAINE ET DES DROM-COM.
DATE UNIQUE DE CLOTURE : 13 septembre 2010

Le terme « prévention » doit être entendu au sens large, de la même façon le terme « gay » recouvre une notion plus large que le positionnement identitaire.

Depuis sa création en 1994, Sidaction a pour mission de soutenir des actions de prévention du VIH et de soutien aux personnes séropositives ou malades qui répondent le mieux aux besoins identifiés dans ces champs.

Au vue de la prévalence et de l'incidence du VIH en « population gay » en France, Sidaction renforce son engagement avec la création d'une mission prévention gay dont l'objet est de soutenir le développement des programmes associatif à l'adresse des hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes. L'appel à projets « Prévention Gay » est ouvert aux associations de Métropole et des Drom et Com. Cet appel d'offres est annuel et comporte une session unique de financement.

1) Critères généraux d'appréciation et de financement

Des critères généraux d'appréciation s'appliquent à tous les projets et permettent de définir le degré de priorité qui sera accordé.

L'aspect innovant du projet au regard des programmes existants est l'un des critères importants de cette appréciation, qu'il réponde à une lacune sur un territoire donné ou à un besoin émergeant.

Par ailleurs, les projets soutenus par Sidaction devront être menés dans le respect des personnes et de la confidentialité.

Publics ciblés

L'appréciation des projets tient compte des données épidémiologiques régionales et de la part des personnes vivant avec le VIH dans les files actives des personnes accompagnées.

- Les hommes homosexuels ;
- Les hommes hétérosexuels ayant des rapports homosexuels ;
- Les hommes ayant vécu les années précédant l'arrivée des anti-protéases ;
- Les jeunes ;
- Les jeunes en questionnement sur une identification masculin-féminin et/ou homosexuel-hétérosexuel ;
- Les publics migrants (les barrières de la langue et les représentations devant être prises en compte) ;
- Les hommes en situation de prostitution.

Sur le plan du financement

Sidaction n'a pas la vocation, ni la possibilité, de pallier l'éventuel désengagement ou défaillance des bailleurs publics.

L'instruction tiendra particulièrement compte de l'existence de cofinancements ou de la sollicitation d'autres sources de financement pour les actions présentées.

Méthode

Du point de vue des méthodes d'élaboration et de conduite des projets, l'appréciation tient compte :

- De la capacité à adapter les actions et interventions aux différents environnements et contextes ;
- De la nature communautaire de l'action, définie et mise en œuvre par les personnes les plus exposées au risque d'infection ou vivant avec le VIH ;
- De la place des personnes concernées par les actions dans leur élaboration, leur déroulement et leur évaluation ;
- De la promotion de l'appropriation des pratiques de prévention et les démarches participatives ;
- De la méthodologie d'intervention qui doit privilégier la proximité et le fait de pouvoir aller au devant des personnes ;
- De la place accordée aux bénévoles et leur encadrement ;
- De la formation des intervenants (y compris des pairs et par les pairs) ;
- De la mise en œuvre des actions selon une dynamique partenariale, de réseau et de complémentarité avec d'autres associations ou institutions publiques ;
- De l'existence et de la mise en œuvre d'une démarche d'évaluation des actions. L'évaluation doit être envisagée dès l'élaboration du programme, prévoir des objectifs quantifiables, raisonnable, avoir pour finalité l'amélioration de l'action, permettre sa promotion et l'appropriation de l'action par d'autres acteurs associatifs.

Conseil rédactionnels

Il est important que la genèse du projet présenté et le processus d'identification des besoins ayant conduit à sa conception soient clairement décrits.

2) Axes prioritaires de financement

Pour être éligible au soutien de Sidaction, les projets présentés dans le cadre du présent appel à projets devront s'inscrire dans les domaines et champs d'actions énumérées ci-dessous.

Dans le cadre de chaque action proposée, sera considérée la capacité de l'association à tenir compte d'éléments contextuels par :

- Une approche globale de la santé qui tienne compte des autres IST et des hépatites virales, des conduites suicidaires, des problèmes de santé mentale et liés au mal-être, des pratiques à risque, de l'usage de produits psycho actifs ;
- Une approche globale de la sexualité qui tienne compte de la construction sociale du genre et de la sexualité des personnes et notamment des personnes vieillissantes ;
- La prise en compte de différents facteurs de risque : homophobie, ruptures familiales, sociales, discriminations - y compris intracommunautaires-, solitude, précarité, usage de produits psycho actifs ;
- La valorisation des modes de vie et des réseaux de sociabilité : estime de soi, liens relationnels et amicaux.

Action et intervention dans les lieux de rencontres extérieurs et commerciaux :

- Communautaires ou non
- Notamment sans interventions à ce jour

Espaces d'échanges en groupe ou en entretiens individuels :

- Suivant des approches médico-sociales ou non, axées sur la promotion de la santé globale incluant le plaisir et la connaissance du corps ;
- De soutien des personnes souhaitant rendre publique leur séropositivité.

Information et prévention sur Internet :

- Qui proposent une valeur ajoutée par rapport aux informations disponibles ;
- Qui favorisent les échanges et l'écoute sous forme de relation d'aide et de counselling ;
- Qui favorisent le témoignage et le soutien des personnes engagées dans ce type de démarche.

Dans ce cadre, l'investissement pour améliorer les ressources technologiques visant à renforcer les actions en cours ou à venir pourra être financé.

Dépistage :

Sidaction peut soutenir la mise en place de programmes de dépistage hors les murs notamment à l'aide de tests rapides, en lien ou non avec les équipes des Ciddist ou des Cdag, et qui portent une attention :

- Aux risques de stigmatisation du public ;
- A l'adaptation des horaires proposés ;
- Au counselling pré et post test ;
- Aux avantages du type de dispositif proposé par rapport à l'existant.

Traitements de prophylaxie post exposition :

- Diffusion de l'information sur les TPE ;
- Promotion des démarches de recours à ces traitements et non stigmatisation de leur usage.

Actions et interventions ayant pour objet la sensibilisation ou la formation des professionnels de santé aux modes de vie gays.

Actions d'information et de communication :

- Réalisation de documents d'information s'inscrivant dans une démarche de réduction des risques (exemple : usages de produits psycho actifs en contexte sexuel ; interactions produits psycho actifs et médicaments, ARV notamment, etc....) ;
- Réalisation de documents non identifiés « gays » portant sur les pratiques sexuelles entre hommes ;
- Projets de promotion de l'histoire de l'homosexualité et de la lutte contre le sida (information, vulgarisation, sensibilisation).

3) Actions exclues du présent appel à projet

Actions exclues

- Actions de prévention consistant exclusivement en distribution ou mise à disposition de matériel ou de documents d'information, actions de communication et de prévention généraliste ;
- Actions de prévention en milieu scolaire ;
- Actions ponctuelles et relevant de l'événementiel ;
- Ateliers occupationnels.

Autres charges exclues

- Matériel de prévention et de réduction des risques ;
- Charges pouvant être financées dans le cadre d'un recours possible au droit commun ;
- Frais de publicité ;
- Frais de communication et de collecte de fonds ;
- Frais de représentation et de réception ;
- Valorisation du bénévolat, provisions comptables, impôt sur les bénéfices, TVA des activités commerciales, charges financières, dotations aux amortissements, reports de charges, et autres charges strictement non matérielles.

4) Procédures

La date limite de dépôt des demandes de financement est le 13 septembre 2010. Le dépôt de demande de financement peut s'inscrire soit dans la procédure de « présélection » soit dans le cadre de la procédure « dossier complet ».

Les associations doivent prendre contact avec Sandrine Fournier, chargée de mission Prévention gay afin de connaître la procédure dans laquelle doit s'effectuer le dépôt de leur demande de financement.

Procédure de présélection

Les associations sont invitées à déposer avant le 13 septembre 2010 une note d'intention par projet, le présentant ainsi que le montant du financement sollicité auprès de Sidaction.

D'une longueur maximale de six pages, elle devra comprendre une fiche signalétique présentant l'association et le projet soumis : son origine, son contexte, ses objectifs ainsi que la méthodologie et la démarche d'évaluation prévues. Elle comprend également un budget prévisionnel de l'action.

Cette note doit obligatoirement être déposée dans le format des documents types (note et budget). Ces documents sont disponibles sur le site Internet de Sidaction.

Ces notes seront transmises au Comité associatif sida pour une présélection au mois d'octobre 2010.

Si le projet n'est pas retenu à l'issue de cette première étape, il ne pourra pas faire l'objet d'un recours.

Si le projet est retenu, il devra faire l'objet d'un dépôt de demande en dossier complet. Dans ce cas, la date limite de dépôt du dossier complet est le 4 janvier 2011.

Procédure dossier complet

Une session du Comité associatif sida a lieu début novembre 2010. A l'issue de l'instruction, le Comité associatif sida formulera des propositions sur les demandes des associations à l'attention du Conseil d'administration de Sidaction. Ce dernier se prononcera au mois de décembre 2010.

Les projets retenus sur note d'intention devront parvenir à Sidaction avant le 4 janvier 2011 sous forme de dossiers complets (document type) qui seront transmis au Comité associatif sida en vue d'une instruction au mois de février 2011.

Une session du Comité associatif sida aura lieu mi février 2011. A l'issue de l'instruction, le Comité associatif sida formulera des propositions sur les demandes des associations à l'attention du Conseil d'administration de Sidaction. Ce dernier se prononcera au mois d'avril 2011.

Les documents types, note d'intention et dossiers complets, sont disponibles à la page : www.sidaction.org

Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous adresser à :

Sidaction – Programmes associatifs France
228 rue du Faubourg Saint Martin – 75 010 Paris
Tel : 01 53 26 49 64 - Fax : 01 53 26 45 75 –
E-mail : s.fournier@sidaction.org